ABACA YPUA HOTEL RESTAURANT
Société à responsabilité limitée
Au capital de 7500 €
Siège social :
Rue de la chapelle
64210 BIDART

R.C.S. BAYONNE: 494 931 595 00016

PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE DU 30 juin 2010

L'an deux mille DIX,

Le trente juin,

A onze heures,

Les associés de la SARL ABACA YPUA HOTEL RESTAURANT, société à responsabilité limitée au capital de 7500 Euros divisé en 750 parts de 10 Euros chacune, se sont réunis en Assemblée Générale Extraordinaire, au siège social, sur convocation de la gérance.

Il est établi une feuille de présence signée par les associés présents en entrant en séance.

Sont présents ou représentés :

Monsieur Backes Patrick pour	375 parts,
Monsieur Morin Yves pour	375 parts,

Seuls associés de la Société et représentant en tant que tels la totalité des parts sociales composant le capital de la société, soit 750 parts.

L'assemblée est déclarée régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Yves Morin, gérant associé.

Le Président rappelle que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Augmentation de capital

Le président dépose sur le bureau et met à disposition des membres de l'assemblée :
- le texte du projet des résolutions qui sont soumises à l'Assemblée.

Le président déclare que les documents et renseignements prévus par les dispositions législatives et réglementaires ont été adressés aux associés ou tenus à leurs dispositions au siège social pendant le délai fixé par lesdites dispositions.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le Président déclare la discussion ouverte.

Diverses observations sont échangées puis personne ne demandant plus la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION

Le capital social de la société est augmenté de 22460 €.
L'augmentation se décompose par apport en numéraire pour :
Mr Backes Patrick 11230 euros divisé en 1123 parts de 10 euros
Mr Morin Yves 11230 euros divisé en 1123 parts de 10 euros
L'article 8 des statuts est modifié en conséquence :
Nouvelle mention :
Le capital est fixé à la somme de 29960 euros – vingt neuf mille neuf cent soixante euros –
Il est divisé en 2996 parts de 10 euros – dix euros – chacune souscrites en totalité par les associés et attribuées à chacun d'eux dans la proportion de leurs apports respectifs, a savoir :

A **Mr Morin Yves** 1498 parts – mille quatre cent quatre vingt dix huit –

A **Mr Backes Patrick** ... 1498 parts – mille quatre cent quatre vingt dix huit –

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

Certifié conforme,

La Gérance

ABACA YPUA**
Hôtel Restaurant Sarl
Rue de la Chapelle - 64210 BIDART
Tél. 05 59 54 93 11
RCS 494 931 595

Enregistré à : S.I.E. DE BAYONNE POLE ENREGISTREMENT
Le 14/06/2011 Bordereau n°2011/754 Case n°10 Ext 2979
Enregistrement : 375 € Pénalités : 55 €
Total liquidé : quatre cent trente euros
Montant reçu : quatre cent trente euros
L'Agent

Maité ACHERITOBEHERE
Contrôleur